

*Fiche thématique des enjeux
environnementaux*



Solarzac

**des énergies d'avenir
pour le territoire**

Le projet SOLARZAC a été conçu au fil des années, à la suite d'expertises environnementales poussées sur le domaine. A la suite de ces résultats, le projet SOLARZAC a été conçu en utilisant la méthode Eviter Réduire Compenser (ERC) qui consiste à :

- Eviter dans leur totalité les impacts sur les enjeux environnementaux significatifs
- Mettre en place des mesures de réduction visant à réduire les impacts sur les secteurs à enjeux qui n'ont pas pu être évités
- Dans le cas où des impacts significatifs subsistent, identifier des mesures de compensation écologique.

Les enjeux environnementaux sont appréciés en parallèle d'autres thématiques qui ont un poids important dans la conception du plan et du dossier :

- **Le paysage et le patrimoine**
- **La dimension agricole**
- **Le milieu humain et physique**
- **Les risques (incendie...)**

Les mesures retenues sont ensuite basées sur les retours d'expérience du maître d'ouvrage, des préconisations des bureaux d'étude environnementaux, des retours de la concertation (ateliers thématiques de suivi, comité de suivi notamment), des préconisations des services de l'Etat.



Plusieurs campagnes de terrain sur la partie faune, flore et milieux naturels ont été réalisés par des experts indépendants. Les inventaires ont donc été menés par plusieurs entités spécialisées :

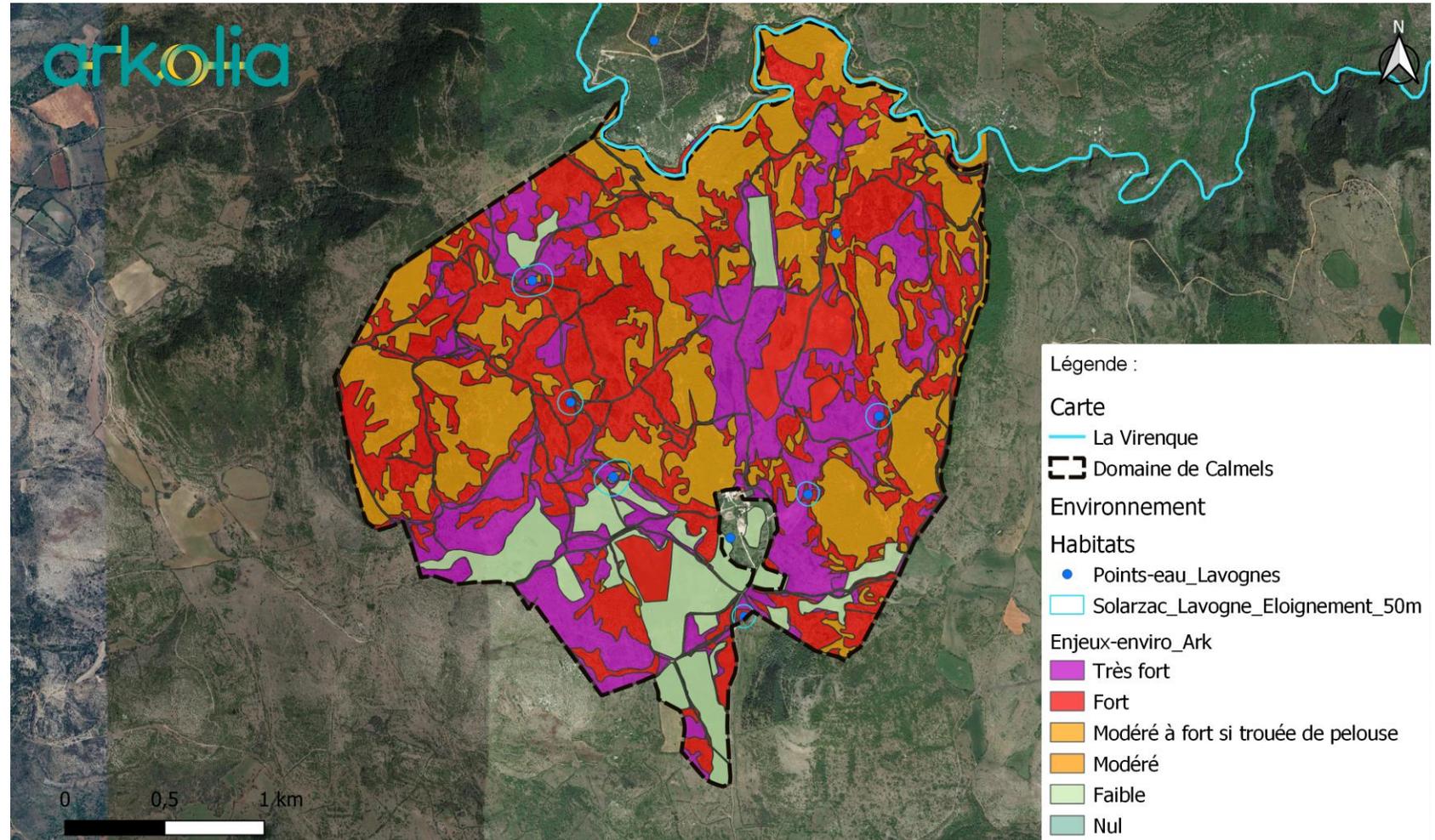
- ❖ en 2018 de janvier à octobre (préalablement aux réunions de concertation préalable sur le projet afin d'évaluer les enjeux principaux de la zone du projet) réalisés par Synergia
- ❖ de mars 2020 à mars 2021 pour mener des inventaires complémentaires sur l'avifaune* (nicheuse, migratrice, hivernantes ciblées sur les grands rapaces) réalisés par Abies/Inddigo
- ❖ en 2020 d'avril à août pour mener des inventaires complémentaires concernant la flore, réalisés par Pierre-Olivier Cochard (POC)
- ❖ d'avril à septembre 2020 pour mener des inventaires complémentaires sur l'herpétofaune (reptiles et amphibiens), entomofaune (insectes), et les mammifères terrestres réalisés par POC
- ❖ en mars 2021 pour mener des inventaires afin d'identifier les stations de flore protégée de la gagée des prés, réalisés par POC
- ❖ en 2023 d'avril à mai pour de nouvelles prospections ciblées sur la flore réalisé par POC
- ❖ en avril 2023 pour une prospection complémentaire ciblée sur le Moiré provençal et réalisé par POC

A partir des inventaires précédemment réalisés sur plusieurs cycles écologiques, les écologues ont défini les enjeux du site vis-à-vis du milieu naturel.

Ce sont ces enjeux qui ont en partie guidé l'implantation du projet. Les enjeux sont classés de faibles à très forts sur l'ensemble du domaine.

Le site présente un intérêt particulier pour les rapaces du fait de la présence des milieux rupestres (falaises/parois rocheuses) le long de la Virenque et du charnier de chasse.

Les landes, broussailles et haies réparties sur l'ensemble du domaine sont favorables à la présence des passereaux.



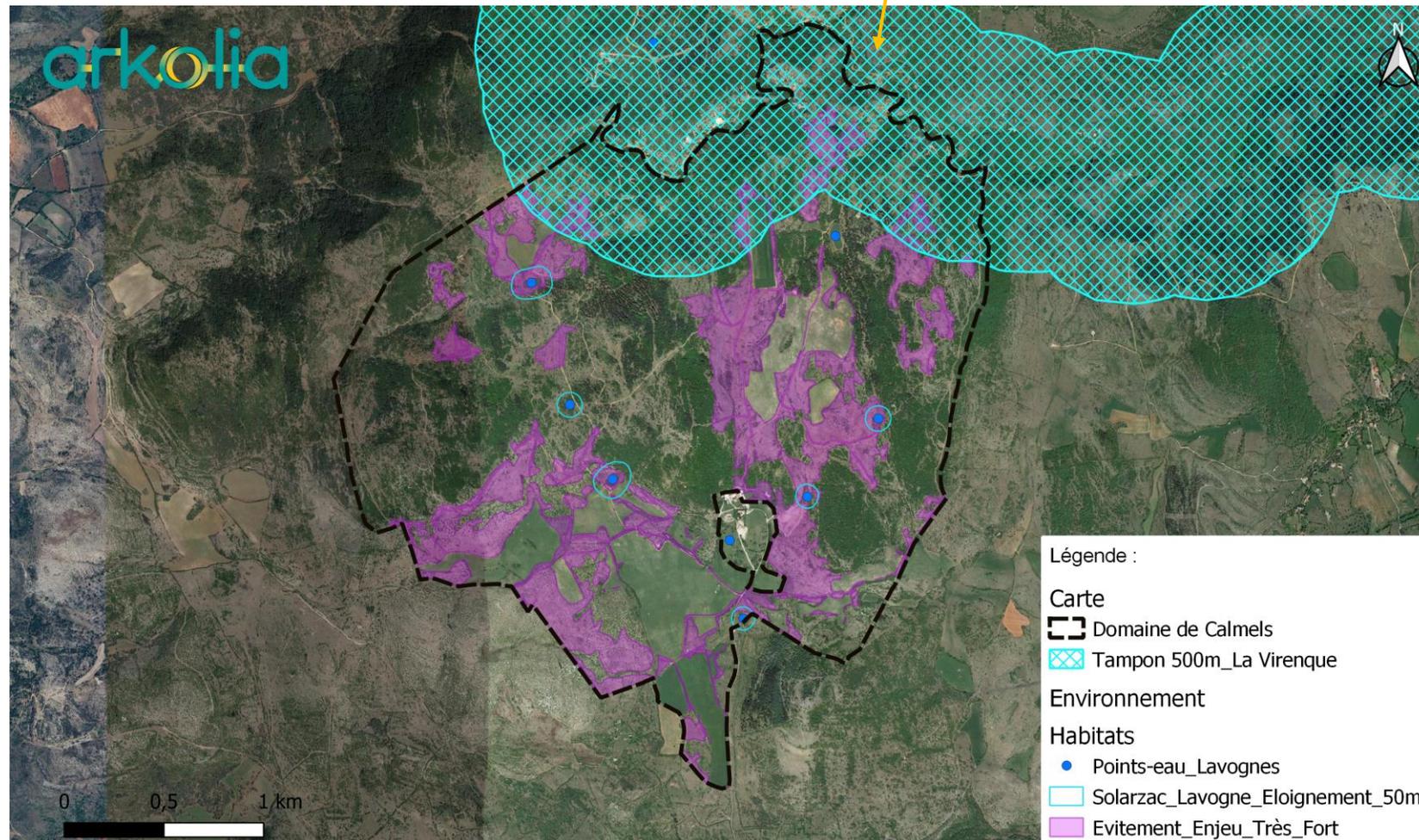
Thème de l'environnement	Principales mesures retenues dans le plan d'implantation
Milieu naturel	Evitement des enjeux très forts (flore patrimoniale), conduisant à la réduction de l'emprise envisagée pour le parc solaire
Milieu naturel	Conservation des corridors écologiques existants, des lavognes (présence amphibien)
Milieu naturel	Eloignement des gorges de la Virenque et de leurs habitats rupestres favorables aux espèces de l'avifaune protégée : présence d'un couple de Grand-Duc d'Europe et de Circaète Jean-le-Blanc, aire favorable de l'Aigle royal
Milieu naturel et enjeux techniques	Les zones à fortes pentes ont été évitées, elles auraient nécessité un nivellement trop important et entraîné des impacts écologiques

Les enjeux du milieu naturel

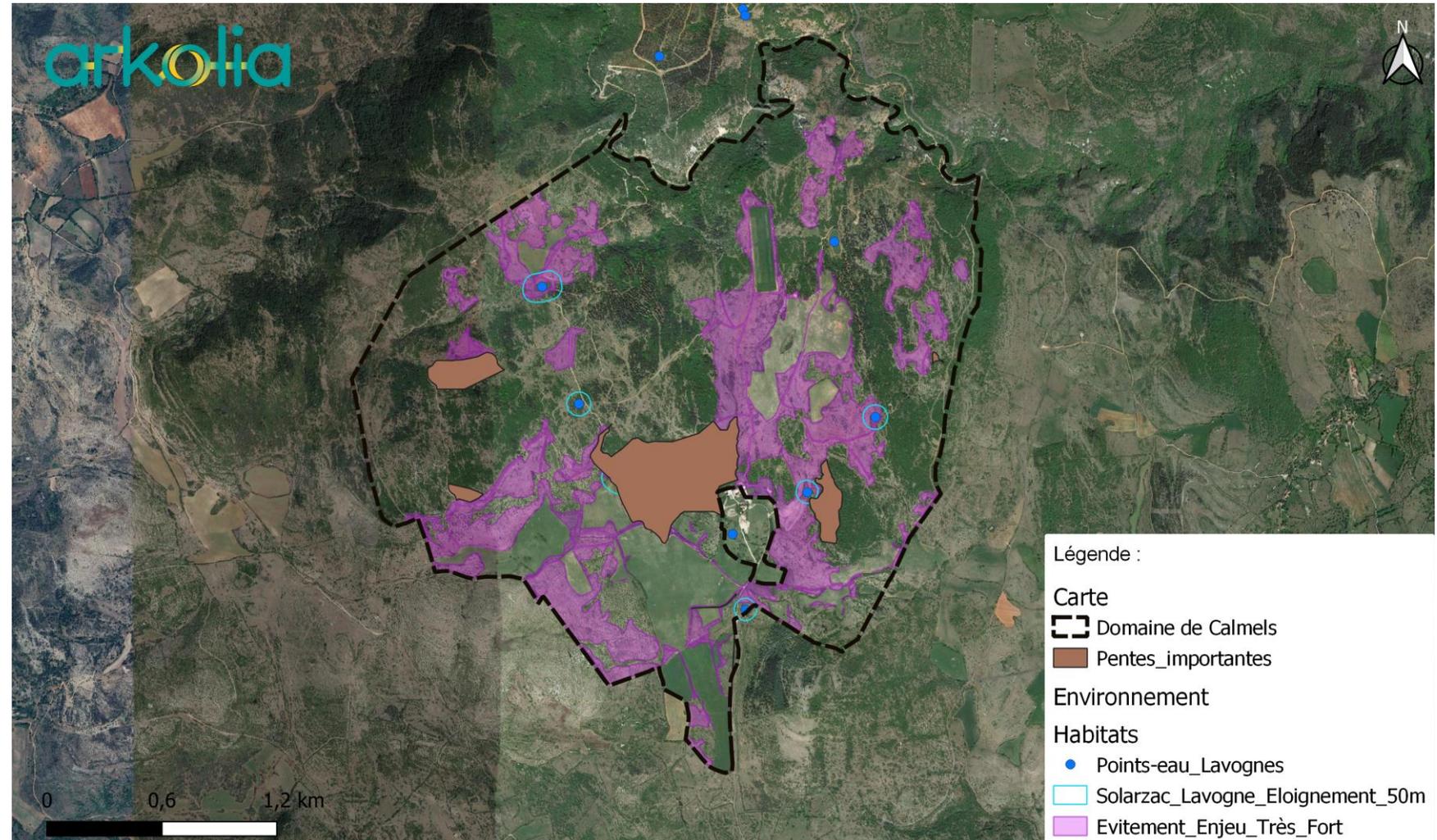
En première approche, le porteur de projet a choisi d'appliquer les conditions suivantes :

- Éviter les zones à enjeux très forts, classées ainsi du fait de la flore patrimoniale protégée notamment (gagée des prés, jurinée naine, trèfle à fleur blanche)
- Prendre en compte les éléments façonnant le paysage et témoignant du passé agricole des terres (lavogne...) constituant des habitats pour les amphibiens
- Des murets seront également créés lors de la mise en œuvre du projet et pourront constituer des habitats pour les reptiles.

En première approche, il a été décidé de s'éloigner de 50 m des gorges de la Virenque.

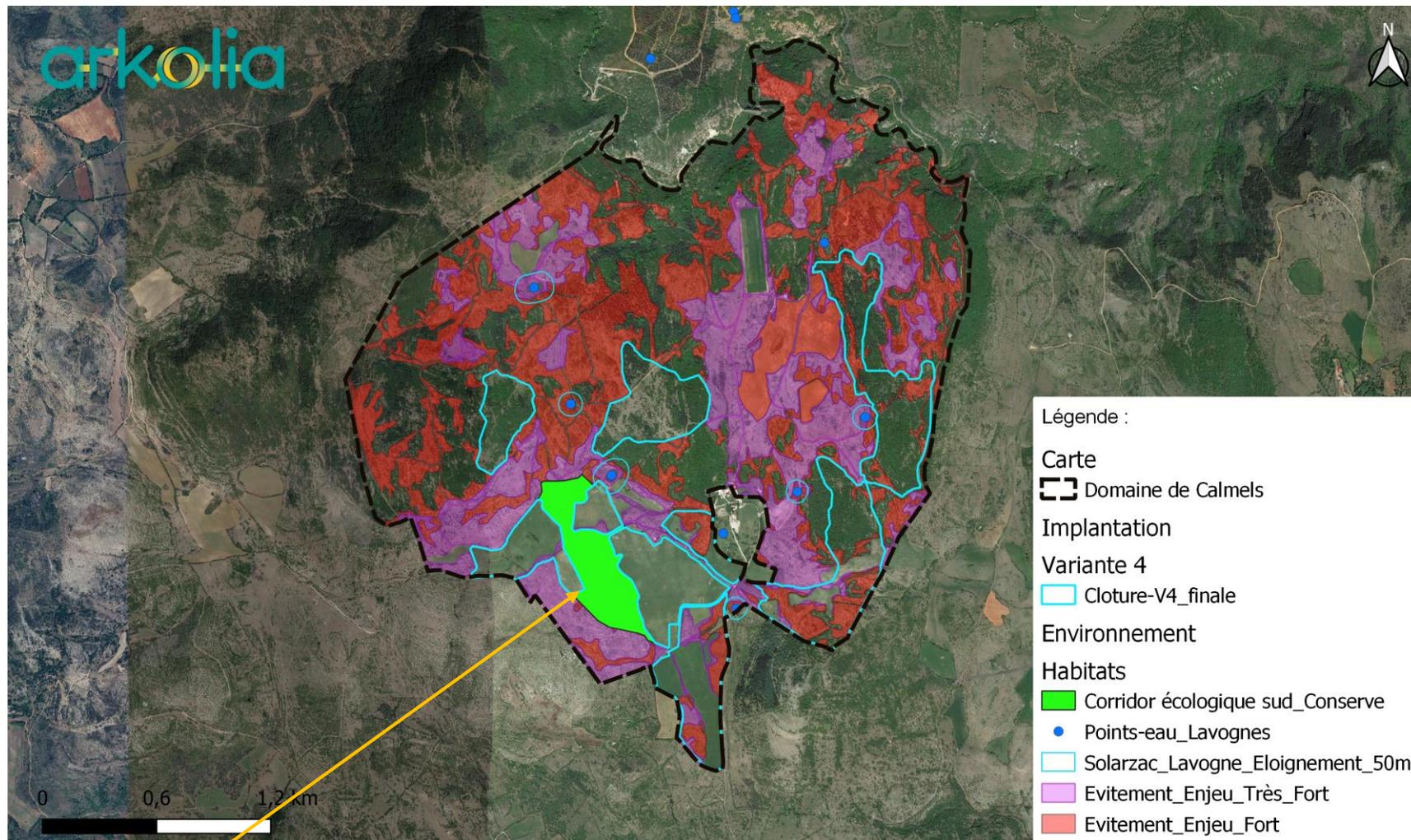


En seconde approche, le porteur de projet a choisi d'éviter les zones à pentes trop importantes qui auraient représenté un impact écologique trop important.



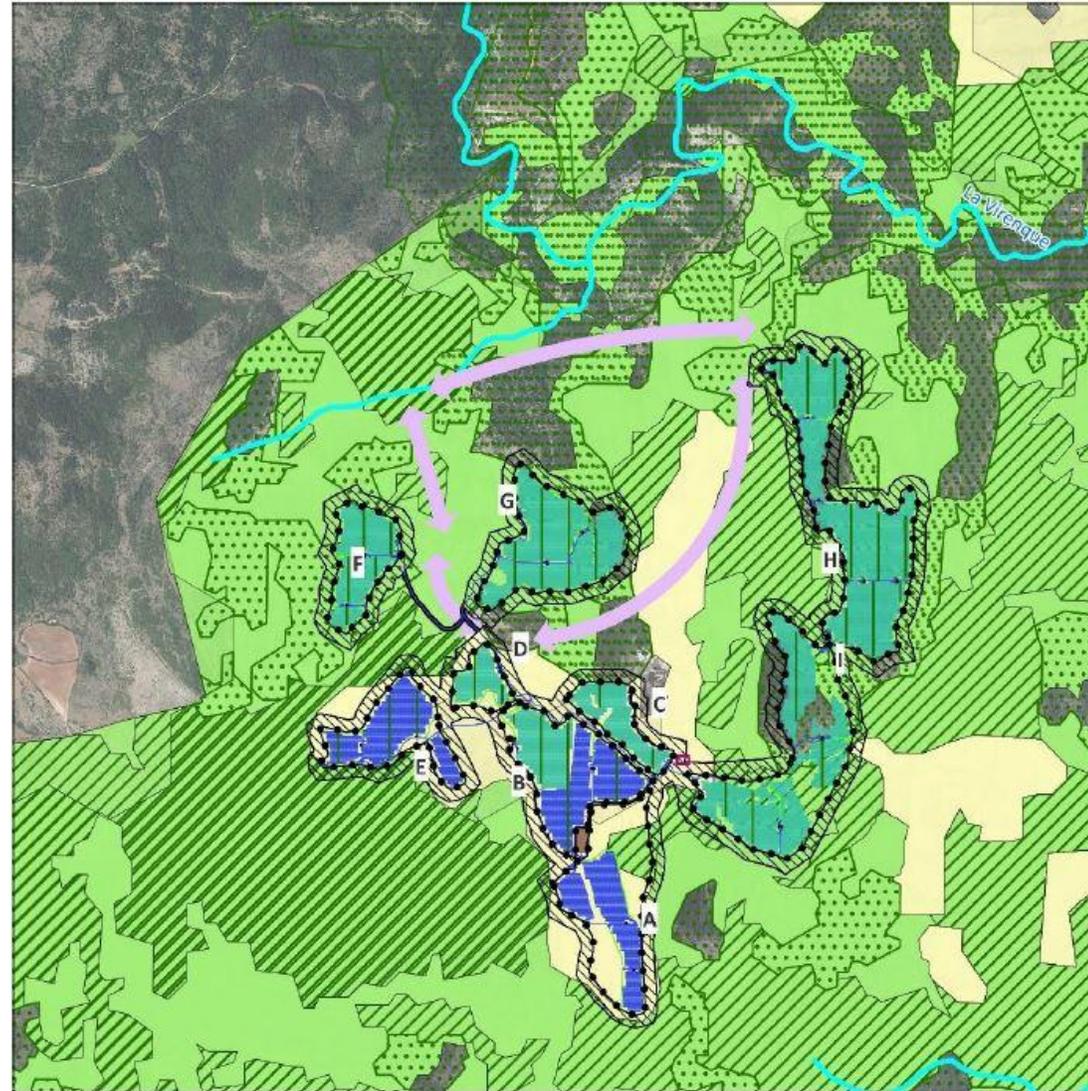
La majorité des enjeux forts du site ont été également évités, permettant de conserver des habitats ouverts de type pelouses calcaires, caractéristique des Causses et abritant de nombreuses espèces protégées. De ce fait, les lieux favorables aux papillons de jour ont également été évités en grande majorité.

Pour compléter cette approche biodiversité, des corridors écologiques ont été définis sur la zone d'étude. Il a été choisi de conserver ces corridors pour faciliter le déplacement des espèces sur les secteurs non aménagés du site.



Corridor écologique Sud

Également les autres corridors écologiques présents sur site ont été évités. Ces derniers persisteront lorsque la centrale solaire sera construite. Ces corridors naturels sont constitués principalement de haies le long des chemins, de lavognes, de ruptures de pentes boisées...



**Projet de centrale
agricolovoltaïque de Solarzac**

**Incidence du projet au regard du
SRCE**

- Trame bleue**
 - Cours d'eau
- Trame verte - Réservoir du biodiversité**
 - Cultures Annuelles
 - Forêt
 - Milieu ouvert
 - Milieu semi ouvert
- Corridor**
- Implantation**
 - Panneau photovoltaïque
 - Panneau photovoltaïque surélevé
 - Chemin agricole
 - Voie légère
 - Voie lourde
 - Citerne
 - Clôtures
 - Poste de transformation HTA
 - Poste de transformation HTB
 - Zone de stockage et de parking
 - Bergerie

Source : SRCE Occitanie
Fond : BD Ortho® - ©IGN Paris
Reproduction interdite
Réalisation : INDDIGD, Février 2024

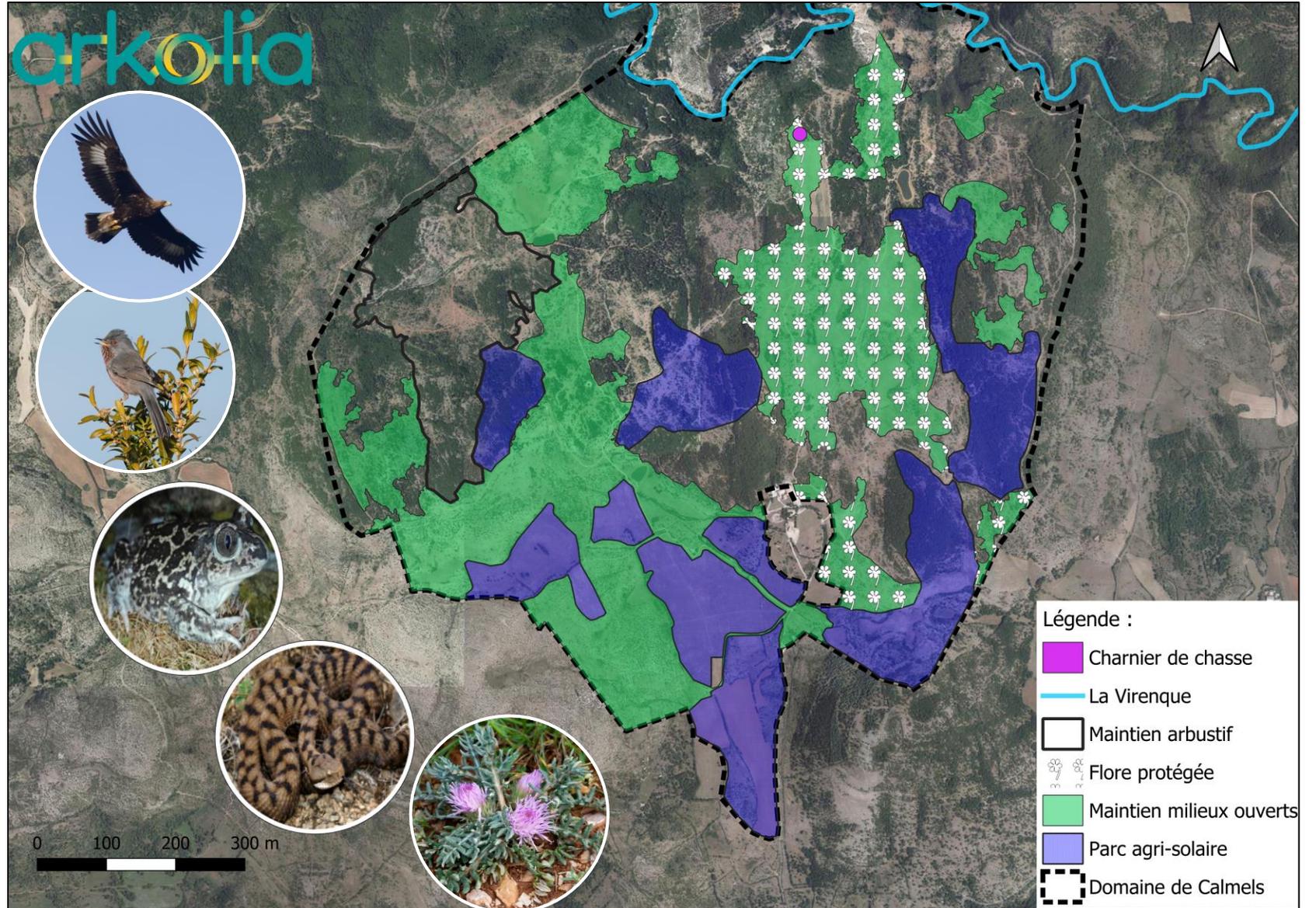
0 250 500 m

N
W E
S

Après application de l'évitement (80% du domaine évité) précédemment mentionné et de mesures de réduction qui seront mises en place en phase chantier, des impacts résiduels persistent sur certaines espèces protégées :

l'Aigle royal, la Fauvette pitchou, la Pélobate cultripède, la Vipère aspic et la Jurinée naine (voir ci-contre de haut en bas).

Afin de compenser la perte d'habitat pour ces espèces, ARKOLIA s'engage à sanctuariser, améliorer et maintenir dans le temps plus de 300 ha d'habitats favorables aux espèces protégées impactées par le projet.



Le site expertisé du domaine de Calmels apparaît paradoxalement comme « une arche de Noé » pour certaines espèces patrimoniales protégées faune (paillons) et flore (2 espèces protégées abondantes). La combinaison de différents facteurs, climatique, géologique, géographique associés à une gestion de pâturage (cheptel d'espèces gibier) et à une certaine tranquillité de ce site clos (hors périodes de chasse) permet d'aboutir au maintien d'une biodiversité de qualité, riche, variée et patrimoniale ; qui pourrait ressembler au causse original entretenu autrefois par différents types de pâturages (agropastoralisme, sylvo-pastoralisme, transhumance et pastoralisme sédentaire). La différence des habitats est visible dès qu'on franchit les clôtures du domaine avec les landes buissonnantes et des lambeaux de pelouses enrichies (dynamique de fermeture des causses en absence de pâturage).

Le retour d'un agropastoralisme sur ces surfaces permettra d'éviter cette dynamique de fermeture des milieux. De plus, les terrains sanctuarisés resteront favorables aux espèces protégées relevées sur le site.